

Le long métrage au Canada

Volume 8, Number 2-3 (44-45), March-June 1966

Cinéma si.

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60631ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1966). Le long métrage au Canada. *Liberté*, 8(2-3), 39-42.

le long métrage au canada

Extrait du Rapport présenté au Conseil d'Orientation économique

L'industrie d'exploitation au Québec fut très prospère entre 1945 et 1954. Un bon film de France pouvait rapporter au Québec (part-distributeur) entre \$50,000 et \$100,000. On estimait que le marché local pourrait tout juste financer la production de films de long métrage québécois de langue française à condition que ceux-ci soient faits pour un public très populaire. Les calculs révélaient en effet qu'un film coûtant environ \$75,000 ferait sûrement un profit, même s'il n'était exploité que sur le marché local. De toutes façons, l'aventure se présentait comme un risque calculé et, dès 1946, on parlait d'un "Hollywood canadien" à Montréal.

Renaissance Films et Québec Productions (1945-54)

Nous ne nous attarderons pas à décrire les péripéties de cet "âge héroïque" de la production québécoise : il suffit de rappeler que quinze films furent produits et qu'ils connurent une distribution extraordinaire partout au Québec, dans les salles de cinéma, les salles municipales et les sous-sols d'église.

Rentabilité

Le coût de production du film québécois d'après-guerre varia entre \$65,000 et \$150,000 et presque tous firent leurs frais. LA PETITE AUBRE, ENFANT MARTYRE, qui n'avait coûté que \$59,000 (14 jours de tournage), attira plus de 750,000 spectateurs à travers la province. UN HOMME ET SON PECHE

réussit à amortir son coût de production après seulement cinq semaines d'exploitation à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Hull et Sherbrooke. On tourna aussi des productions bilingues (LA FORTERESSE coûta \$800,000 mais fut un échec) et des films uniquement en langue anglaise (BUSH PILOT, FORBIDDEN JOURNEY). L'aventure prit fin en 1954 : la télévision tua les espoirs des entrepreneurs québécois en coupant de moitié leur auditoire. Depuis, aucun producteur d'importance au Québec n'a osé financer quoi que ce soit dans le domaine du long métrage de divertissement.

Bilan

La production canadienne-française de cette époque est un témoignage précieux des goûts et des intérêts de la population du Québec entre 1945 et 1954. Ces films circulent encore dans les petites villes et les villages isolés de la province, et quelques-uns ont même été repris de temps en temps au cinéma St-Denis. Revus à quinze ans d'intervalle, cependant, on ne peut que sourire à la naïveté de la plupart d'entre eux. LA PETITE AURORE, cependant, apparaît aujourd'hui comme le premier film d'horreur canadien authentique.

Deuxième phase

Après l'avènement de la télévision, l'écart grandissant entre le coût de production et les revenus anticipés poussèrent les producteurs à produire pour l'*exportation*. C'est la deuxième phase de la production canadienne. À partir de 1954, Toronto devient le centre de l'industrie du long métrage. On fait des films en fonction d'une vente aux États-Unis (THE BLOODY BROOD) ou en Angleterre (A DANGEROUS AGE). Il y a plusieurs faillites retentissantes (OEDIPUS REX, NOW THAT APRIL'S HERE, TEN GIRLS AGO). Certains budgets deviennent fort intéressants (\$300,000 à \$350,000), mais les producteurs en sont toujours au stade du prototype et résistent difficilement aux pressions des intérêts américains qui — en dernière analyse — tiennent la clé d'un marché dix fois plus important que le leur : le producteur canadien, en effet, risque aujourd'hui de devenir le simple exécutant des décisions prises par d'autres, c'est-à-dire par les compagnies américaines qui, en garantissant une importante proportion du devis, réclament que le film soit conforme aux exigences de leur marché.

Troisième phase

La troisième phase, très récente, commence en 1961 alors que quelques étudiants de l'Université de Montréal produisent SEUL OU AVEC D'AUTRES, film discutable mais symbolique : en huit semaines, 30,000 personnes le voient rue Ste-Catherine, au cinéma Orpheum. Le renouveau d'intérêt à Montréal pour le cinéma pousse d'autres cinéastes à se lancer — coûte que coûte — dans l'aventure du long métrage. Les accords de co-production négociés par le gouvernement fédéral avec la France ouvrent des possibilités nouvelles. Le Festival du film, en invitant de nombreux réalisateurs étrangers, aide à nouer des liens avec l'extérieur. A Toronto, où se trouvent des studios et des installations techniques excellentes, des entrepreneurs réussissent à emprunter un demi-million de la Banque d'expansion industrielle pour financer une série de 39 films pour enfants destinés à la télévision. C'est la première fois qu'une banque canadienne pose un tel geste.

RECOMMANDATIONS

1. Abrogation de la "Loi des vues animées" et adoption d'une *Loi générale du Cinéma* pour régir la production, la distribution, la classification et l'exploitation des films.
2. Adoption d'une politique visant à favoriser la production de films de long métrage au Québec par :
 - (i) des subventions directes;
 - (ii) des prêts à la production;
 - (iii) un contingentement à l'exploitation.
3. Affectation du produit des taxes perçues dans le secteur de l'industrie du cinéma (en particulier le produit de la "Taxe d'amusement") à la mise sur pied et au soutien d'une industrie de production de long métrage à l'exemple des principaux pays d'Europe qui se sont dotés d'une industrie nationale de cinéma.
4. Politique d'aide aux organismes d'éducation cinématographique et création de nouveaux organismes nécessaires au développement de la culture cinématographique.

5. Etablissement d'une Direction générale du Cinéma (ou Centre Cinématographique du Québec) qui groupera les organismes existants (Office du film du Québec, Bureau de censure du cinéma) auxquels s'ajouteront les nouveaux services nécessaires à la régie des différents secteurs de l'industrie cinématographique : production, distribution, exploitation.

Ce Centre sera chargé d'administrer la loi d'aide à la production, de surveiller l'application du contingentement et de favoriser la diffusion du film québécois à l'étranger.

Ce Centre assurera la liaison entre l'Etat et les organismes de culture cinématographique, recommandera au Ministère compétent les subventions à ces organismes, et surveillera l'administration de ces subventions.

Ce Centre, par son Office du film, aura la responsabilité de produire et de distribuer les films commandités par les différents ministères et services gouvernementaux : films éducatifs, touristiques, techniques et documentaires.